

COORDINATION GENERALE DES INSTITUTS DE FORMATIONS EN SANTE

CHU de Martinique
CS 90632 - 97261 FORT-DE-FRANCE CEDEX

Ecole d'Infirmiers de Bloc Opératoire
Région Antilles-Guyane

CONCOURS D'ADMISSION 2022
ECOLE D'INFIRMIERS DE BLOC OPERATOIRE

Notice d'information



Public concerné /prérequis

Infirmiers (ières), Sage Femmes diplômées d'Etat, étudiants en IFS 3^{ème} année.

Conditions générales d'admission

Les conditions d'admission pour l'entrée en formation du diplôme d'Etat d'Infirmier de Bloc Opératoire sont modifiées par l'Arrêté du 28 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2001 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire.

- La condition de « justifier de deux années minimum d'exercice, en équivalent temps plein, soit de la profession d'infirmier, soit de la profession de sage-femme, au 1er janvier de l'année du concours » est supprimée.

Par conséquent, pour être admis à suivre l'enseignement sanctionné par le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire, les candidats doivent :

- Être titulaires soit d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 4311-3 ou à l'article L. 4311-12 du code de la santé publique leur permettant d'exercer sans limitation la profession d'infirmier, soit d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 4151-5 du code de la santé publique leur permettant d'exercer la profession de sage-femme ou d'une autorisation d'exercice délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique.
- Avoir subi avec succès les épreuves d'admission à la formation préparant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire, organisées par chaque école agréée sous la responsabilité du directeur général de l'agence régionale de santé.
- Avoir acquitté les droits de scolarité fixés par arrêté ministériel.
- Avoir souscrit par convention l'engagement d'acquitter les frais d'enseignement fixés par le conseil d'administration de l'organisme gestionnaire dans le cas où les candidats prennent leur formation en charge. Dans le cas contraire, cette obligation est souscrite par l'employeur.

La condition suivante est ajoutée :

- Dans le cas où le candidat n'est pas encore titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier ou de sage-femme, il doit fournir une attestation d'inscription en dernière année d'études conduisant à l'un de ces deux diplômes. En cas de succès au concours, l'admission définitive du candidat est subordonnée à la justification par celui-ci qu'il est titulaire de l'un des diplômes précités. A défaut, il perd le bénéfice du concours.

Calendrier de la prépa et des épreuves d'admission : sur la base des textes en vigueur

- Début des inscriptions au concours : **Mercredi 2 février 2022**
- Prépa concours : **25 avril au 29 avril 2022 *conseillée mais non obligatoire**
(Date limite des inscriptions à la prépa, le 15 avril 2022)
- Date limite d'inscriptions au concours : le **lundi 2 mai 2022**
- Epreuve écrite : **lundi 30 mai 2022**
- Epreuve orale : **jeudi 30 juin 2022**
- Rentrée : **octobre ou septembre 2022 selon le texte en vigueur**

Lien vers la fiche métier RNCP

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34862/>

Débouchés

- IBODE en bloc opératoire et service d'endoscopie, de radiologie interventionnelle, service d'hygiène, IBODE en stérilisation, IBODE aide opératoire, IBODE assistant de chirurgien, IBODE auprès d'un laboratoire commercialisant des dispositifs médicaux implantables

Suite parcours :

- Cadre de santé
- Cadre supérieur de santé
- Directeur de soins

**Les dossiers d'inscriptions au concours seront à retirer sur demande
par mail ou sur le site du CHUM**

Cadres formateurs :

Mme NONONE Marie-Josée : marie-josée.nonone@chu-martinique.fr

Mme LOUIS-MARIE Colette : colette.louis-marie@chu-martinique.fr

Secrétaire coordination EIBO et IFS : secretariat.ibode@chu-martinique .fr
sylvianne.tunorfe@chu-martinique.fr

Les frais d'inscription au concours sont de 130 euros (tarif 2019-2020).

Le coût total de la formation en l'absence de réingénierie est de 8848 euros (tarif 2019-2020) ce coût serait soumis si réingénierie du texte de formation actuel à une modification.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

S'ADRESSER A L'ECOLE D'INFIRMIERS DE BLOC OPERATOIRE REGION ANTILLES/GUYANE

CHUM – CS 90632 – 97261 FORT-DE-FRANCE MARTINIQUE

Cadre de santé Formatrices : 0596 55 20 00 poste **39 52** ou poste **9173**.